

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le **18 juillet 2011**

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DPVI 53 Signature de l'avenant n°1 à la convention 2010-2012 avec l'association Racines menant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle (8.600 euros).

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention à une association ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.600 euros est octroyée à l'association Racines (X00595/2011_02944) - 2, passage Flourens (17e), pour le projet « Ciné Club Afrique ».

Article 2 : M. le Maire est autorisé à signer avec l'association Racines, l'avenant n°1 à la convention triennale 2010-2012 conclue entre la Ville de Paris et ladite association. Le texte de l'avenant, joint à la présente délibération, fixe à 8.600 euros le montant de la subvention attribuée à l'association pour l'année 2011.

Article 3 : La dépense totale de 8.600 euros correspondant à la subvention de l'article 1 à 2 sera imputée sur la provision du chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Etrangers non communautaires » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.